



## Cahiers de praxématique

36 | 2001

Linguistique de la dénomination

---

### Dénomination d'un objet social dans un discours encyclopédique

Le cas de FAMILLE dans le Grand Dictionnaire Universel du XIX<sup>e</sup> (Pierre Larousse 1866-1877)

*The denomination of a social entity in an encyclopedic discourse*

André Collinot

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/316>

ISSN : 2111-5044

#### Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2001

Pagination : 73-91

ISSN : 0765-4944

#### Référence électronique

André Collinot, « Dénomination d'un objet social dans un discours encyclopédique », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 36 | 2001, document 3, mis en ligne le 01 janvier 2009, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/316>

---

Tous droits réservés

André COLLINOT  
CNRS/UMR7597-Histoire des théories linguistique  
(collinot.andre@wanadoo.fr)

---

**Dénomination d'un objet social dans un discours  
encyclopédique. Le cas de FAMILLE dans le *Grand  
Dictionnaire Universel du XIX<sup>e</sup>* (Pierre Larousse  
1866-1877)**

**Remarques préliminaires**

Dans cette contribution à une réflexion collective sur le processus de dénomination, je présente un premier essai d'analyse d'un discours encyclopédique dont le motif sera le statut d'un N entrée de dictionnaire. Je poserai la question suivante : à quelles conditions le statut du N entrée encyclopédique *FAMILLE* est-il interprétable comme acte de dénomination d'un objet social ?

Par objet social, en référence à ce que J. R. Searle définit par l'expression fait social (1998 : 44 et 104-106), j'entends ici tout objet dont le mode de donation implique un acte de langage sollicitant l'adhésion inter-locutive à un savoir pré-établi, ce que Searle appelle une intentionnalité collective (*ibid.* : 20-21 et 40-41). Dans cette optique, le statut ontologique d'objet social serait institué par un processus discursif de référenciation, qui régirait en quelque sorte l'intercompréhension des sujets parlants dans un espace social daté historiquement. J'avancerai ci-après sous forme de postulat, le raisonnement qui guidera ma démarche :

— dans un discours encyclopédique on avancera qu'un N d'objet — quel que soit son statut : objet social ou objet physique — désignera

un objet en tant qu'il est construit par des productions discursives savantes.

- il s'ensuivra qu'un N.ENTREE DE DICTIONNAIRE (soit N.ENTREE) aura pour référentiel non pas l'objet lui-même mais sa description.
- on dira alors qu'un tel objet aura le statut d'objet de connaissance, c'est-à-dire de représentation d'objet conçue dans un réseau d'énoncés dont la validité relève d'une épistémè.

Le GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL de Pierre Larousse (soit DUL) retenu pour cette analyse du discours encyclopédique, se présente à la fois comme un dictionnaire de langue et comme un dictionnaire de choses. Le texte de ses articles comporte deux formes discursives : l'une constituée par une suite d'énoncés de formes syntaxiques spécifiques (énoncés de définition, énoncés d'exemples..., etc.) ; l'autre, marquée — ENCYC., est caractérisée par une suite d'énoncés, construite sur le mode narratif. En effet, le texte encyclopédique est subdivisé en domaines de discours spécifiés : LING., MOR. et POLIT., HIST. NATUR... etc. Dans chacun de ces domaines, s'inscrit un texte descriptif de l'objet FAMILLE. J'ai choisi de travailler sur le texte MOR. et POLIT. Dans cette section de l'article, les énoncés sont ordonnancés selon une chronologie historique construite à partir d'une position ancrée dans la deixis d'un aujourd'hui, celui du DUL (cf. ANNEXE, énoncé 8 : « la famille, telle que nous la comprenons aujourd'hui »). À partir de cette observation, j'attribuerai au N ENTREE *FAMILLE*, un double statut : un statut purement lexicographique d'unité lexicale, un statut encyclopédique de segment de discours.

Dans un premier temps, je m'attacherai à définir le N *FAMILLE* en objet d'une analyse du discours encyclopédique, compte tenu de son double statut dans DUL. Dans un second temps, je proposerai une analyse du N *FAMILLE* en tant qu'élément d'un discours encyclopédique situé dans un espace-temps déterminé.

### **1. Construction de l'objet FAMILLE en N ENCYC.**

Soit la double paraphrase du N ENTREE FAMILLE dans DUL (seuls les premiers énoncés ont été retenus ci-après) :

- (a) partie langue, non spécifiée : — association de personnes issues d'un même sang, vivant sous le même toit : nombreuse FAMILLE...
- (b) partie mentionnée — ENCYC. : — MOR. et POLIT. Au sein de toutes les sociétés on trouve toujours la FAMILLE : c'est la première assise de l'édifice social...

Le N.ENTREE, catégorisé s.f., est une forme lexicale non actualisée, c'est-à-dire dépourvue de toute fonction référentielle et sémantique. Tout ce que l'on peut en dire c'est qu'il s'agit là d'une forme appartenant à une nomenclature de dictionnaire et, à ce titre, élément légitimé du lexique d'une langue en situation spatio-temporelle (Collinot et Mazière, 1997 : 53-55).

- énoncé définitoire : N TÊTE DE DEFINITION + SUITE DETERMINATIVE
- énoncé de collocation : ADJ. + N FAMILLE

Le N.TÊTE, à l'instar du N.ENTREE, est non-prédéterminé, autrement dit non-actualisé dans un usage. Sur le plan lexicographique (a), la paraphrase consiste en deux énoncés dotés chacun d'une forme discursive spécifique : espace-temps donné (*FAMILLE : association de personnes...*). La série des énoncés définitoires qui constituent la paraphrase de type (a) fixe les valeurs sémantiques du N.ENTREE dans une polysémie qu'ils constituent eux-mêmes. Ils sont interprétables comme autant d'instructions pour une actualisation lexico-sémantique dont les collocations et les exemples seraient à divers titres, des prototypes validés par l'instance d'énonciation To (présent d'énonciation). On pourra dire, en d'autres termes, que le N. ENTREE *FAMILLE* apparaît comme une variable qui se verrait attribuer des valeurs potentielles de signification. En définitive, on notera que la connexion d'un N. ENTREE et d'un énoncé définitoire s'effectue sur le mode du SIGNIFIER : *FAMILLE* SIGNIFIE *association de personnes*.

Il importe toutefois de signaler à ce propos, qu'on ne saurait en aucun cas considérer les énoncés d'un dictionnaire de langue comme expression d'une théorie sémantique homogène et, par conséquent, soumis à des règles formelles d'écriture.

Le dictionnaire n'est pas une sémantique, un domaine de la linguistique. Il est un lieu où se reconfigurent, en un faisceau d'énoncés normalisateurs, un ensemble hétérogène d'énoncés dispersés dans un déjà-dit ailleurs, autrement (A. Collinot et F. Mazière, *ibid.* : 119).

Dans cette optique, les énoncés du dictionnaire de langue sont constitutifs d'un discours dont la fonction est de grammatiser une langue : « Utiliser un dictionnaire, c'est reproduire une langue unifiée et riche, qui dépasse le lexique mémorisé par un sujet » (Auroux, 1998 : 265). Défini en tant qu'outil linguistique, le dictionnaire (comme le manuel de grammaire) prolonge la compétence singulière du sujet-locuteur en lui donnant accès à une mémoire collective, au trésor lexical non pas déposé en chacun de nous mais disponible dans l'institution sociale que représente le dictionnaire.

Sur le plan encyclopédique (b), la forme discursive de la paraphrase se présente tout à fait autrement. Elle est construite sur le mode d'une continuité narrativisée. De sorte qu'on serait en droit de la considérer comme un récit, lequel est subdivisé en domaines de disciplines. Dans le domaine disciplinaire que j'ai retenu MOR. et POLIT., les séquences discursives sont thématiques par la répétition du syntagme LA/UNE FAMILLE + DETERMINATION. Les occurrences de ce syntagme marquent une progression thématique historicisée dans des segments dénotant autant d'espaces-temps (cf. en annexe, la liste des occurrences du SN LA/UNE FAMILLE +...). C'est ainsi que j'ai procédé pour constituer le N ENTREE FAMILLE en objet d'analyse du discours encyclopédique, à savoir LA FAMILLE, en tant que N ENCYC.

Le N ENTREE *FAMILLE* se trouve donc en connexion avec l'ensemble des occurrences du N ENCYC. *LA/UNE FAMILLE* +... en positions contextualisées par rapport à des espaces-temps définis : *la famille telle que nous la comprenons aujourd'hui* (annexe, item 8), *la famille dans la Grèce antique* (annexe, item 11), *la famille romaine* (annexe, item 15)... Il s'en suit que l'on pourra décrire la relation *FAMILLE* – *LA FAMILLE* sur le mode de la désignation selon un processus différent de celui décrit précédemment pour la relation *FAMILLE* – *association de...*

En (a), la forme lexicale *FAMILLE*, comme on vient de le voir, fait l'objet d'une normalisation sémantique des emplois possibles dans tel

ou tel site syntaxique. En (b), elle donne lieu à une reformulation en segment de discours à fonction référentielle par le biais d'une description historicisée d'un état de chose. Dans les deux cas, on a affaire à un discours normalisateur. En effet, le dictionnaire de langue (a) s'adresse au sujet-lecteur qui aurait des doutes sur les règles d'emploi des mots. Depuis la première édition du DICTIONNAIRE de l'Académie (1694), toutes les préfaces de dictionnaire de langue font mention de ce lecteur en quête de certitude en matière de langage. En tant qu'outil de grammatisation, le dictionnaire « contient un ensemble d'hypothèses sur la structure d'une certaine hyperlangue — c'est-à-dire une réalité ultime qui englobe et situe toute réalisation linguistique et limite concrètement toute innovation » (Auroux, *ibid.*, p.115). En réglant l'usage des mots dans l'espace de l'exercice d'une langue dans ses rapports au monde, les énoncés définitoires sont paraphrasables comme suit :

- (a) le N FAMILLE SIGNIFIE association de personnes...
- (a') ON APPELLE FAMILLE toute association de personnes..

On passe ainsi, d'un site sémantique (SIGNIFIE) à un site référentiel de dénomination (ON APPELLE), de sorte que *FAMILLE* (a) peut être pris pour un N NOUN et *FAMILLE* (a') pour un N NAME. On remarquera ainsi que le discours lexicographique normalise un fait de langue à la fois sur le plan linguistique de la signification et sur le plan de la référence à un objet du monde. C'est pourquoi le dictionnaire est concevable comme outil de grammatisation d'une hyperlangue.

Sur le plan encyclopédique (b), les énoncés construits sur le mode narratif normalisent des faits sociaux. Le SN *LA FAMILLE* en tant que segment de discours localisé dans des espaces-temps déterminés, réfère à des états de chose représentés dans l'espace-temps (Pierre Larousse, 1866-1877) d'une instance normalisatrice d'énonciation. Il s'ensuit que le N.ENCYC *LA FAMILLE* se comporte uniquement comme un N NAME :

- (b) ON APPELLE *FAMILLE* en France/dans la Grèce antique, *LA/UNE FAMILLE* telle que nous la concevons aujourd'hui/telle qu'elle a été conçue autrefois.

En revanche, la paraphrase suivante serait à la limite de l'acceptable :

(b') \*le N *FAMILLE* SIGNIFIE *LA/UNE FAMILLE* telle que... en...

La norme encyclopédique dénie l'adéquation du N encyc. *LA/UNE FAMILLE* à un état de chose culturellement inacceptable dans l'espace-temps de l'instance énonciatrice de l'énoncé : *de nos jours encore, au dire des voyageurs dans la Polynésie la famille n'existe que de nom ; entre les parents et les enfants il ne se crée aucun lien solide.* (cf. annexe, 5). Ainsi, l'énoncé encyclopédique normalise-t-il l'usage d'un terme pour dénommer un fait de société. Déjà, dans la préface au *DICIONNAIRE UNIVERSEL* de Furetière (1690), Bayle montrait l'utilité d'un tel dictionnaire à visée encyclopédique : « cet auteur apprend à tout le monde, non seulement la nature des choses par leur matière, leurs usages, leurs espèces, leurs figures, et leurs autres propriétés, mais aussi les termes propres dont il faut se servir pour les décrire... C'est en cela qu'il avait entrepris l'Encyclopédie de la langue française ».

Qu'il soit limité aux usages d'une langue ou étendu aux descriptions d'objets du monde, le dictionnaire tient un discours normalisateur. Il constitue des faits observés empiriquement ou non (c'est-à-dire instrumentés dans une théorie), en faits normatifs ou évaluatifs (D. Lecourt, dir, 1999, *DICIONNAIRE D'HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DES SCIENCES*, article FAIT). Le dictionnaire objective en quelque sorte, une norme prescriptive, évaluative. Ce que dit un dictionnaire du N *FAMILLE* quel que soit le statut de ce N., est donné pour *VRAI* dans une instance d'énonciation qui relève de l'institutionnel.

L'objectif de cette analyse étant la description d'un acte de dénomination, la procédure retenue aura à définir à quelles conditions cet acte sera doté d'une force probante en fonction des sites discursifs du N encyc. et de la situation encyclopédique des énoncés porteurs du N en question.

## **2. Construction d'un social par un N ENCYC.**

Les énoncés qui donnent lieu à la mention ENCYCLOPÉDIE, sont interprétables comme constitutifs de faits sociaux institutionnels. Je me référerai à J. R. Searle (1995-1998) pour montrer pourquoi de tels énoncés ont cette propriété de référenciation à une réalité sociale qu'ils contribuent à construire.

Searle définit le fait institutionnel du point de vue ontologique, en ces termes :

Le langage paraît essentiel non seulement pour que nous nous représentions ces faits ; mais (parce que) les formes linguistiques en question sont partiellement constitutives des faits (*ibid.* 57).

Pour qu'un fait soit dépendant du langage, il suffit que deux conditions soient remplies. Il faut, en premier lieu, que des représentations mentales (...) soient en partie constitutives du fait ; il faut, en second lieu, que les représentations en question soient dépendantes du langage (*ibid.* 87).

Laurence Kaufmann présente en ces termes l'armature des faits institutionnels :

ils sont dits sui-référentiels car leur existence dépend de la reconnaissance des individus : ils sont ce qu'ils sont si et seulement si les gens pensent qu'ils sont ce qu'ils sont. Du point de vue ontologique, les faits institutionnels ne peuvent être traités comme des choses puisqu'ils sont le produit dérivé, intrinsèquement intentionnel, des activités et des pensées individuelles. En revanche, du point épistémologique, c'est-à-dire au niveau non plus de leur mode d'existence, mais de leur mode d'appréhension, ils ne dépendent aucunement des préférences ou des sentiments individuels (...) Les faits sociaux et institutionnels étant sui-référentiels à l'échelle collective et non individuelle, ils dépendent de la signification et de la finalité qu'ils ont pour le NOUS de la communauté, de sorte que leur signification peut fort bien échapper à la conscience, de ses membres tout en prenant corps, à leur insu, dans leurs pratiques quotidiennes (CRITIQUE 630, nov. 1999 : 906)

Les énoncés indexés sous le N ENCY. *FAMILLE* peuvent, selon moi, être interprétables dans les termes mêmes de la formule proposée par Searle (*ibid.* : 64 sq.) :



X est compté comme un Y en C

- X : désigne un phénomène (présenté dans un site discursif contingent). Bien souvent X est choisi en fonction des caractéristiques nécessaires pour être désigné par Y.
- Y : dénomme le statut ou la fonction institutionnel assigné à X (5 :...*dans la Polynésie, la famille n'existe que de nom*).
  - est compté comme : la fonction ne pouvant s'accomplir qu'en vertu des seules caractéristiques physiques de X, son accomplissement doit passer par l'accord/ acceptation de la collectivité.
- C : les circonstances, à savoir ici, la situation ENCYCLOPÉDIE qui confère à la relation X — Y une valeur d'assignation à une véridicité.

Dans la notice d'ouverture du LIVRET DE FAMILLE délivré par la mairie, lieu institutionnel garant de la validité de l'acte de mariage, on retrouve cette forme d'assignation sous l'appellation de *force probante du livret de famille* : *chacun des extraits, chacune des mentions contenues dans le livret de famille a la force probante qui s'attache aux extraits d'actes de l'état civil en vertu de l'art. 45 du Code civil.*

Ainsi, en ce qui concerne *FAMILLE* : (X) les occurrences de *la famille* sont comptées comme (Y) N. ency. *LA FAMILLE* dans (C) le contexte DICTIONNAIRE UNIVERSEL PIERRE LAROUSSE, FRANCE, XIX<sup>e</sup> S. Reste à démontrer si l'occurrence d'un N.ENCYC. compte vraiment pour un acte de dénomination, ayant valeur de force probante.

### 3. LA FAMILLE, élément d'un site discursif (n1..... n n)

#### 3.1. Site discursif : description

Les énoncés configurés en récit encyclopédique sont interprétés en sites discursifs :

- (5) : de nos jours... au dire des voyageurs dans la Polynésie, la famille n'existe que de nom ; entre les parents et les enfants...
- (8) : la famille telle que nous la comprenons aujourd'hui... sans la mère la famille n'existe pas
- (15) : la famille romaine est marquée d'un caractère... c'est le pouvoir presque illimité... du mari sur... du père sur...
- (17) : dans une phrase de Saint-Simon toute l'histoire de la famille dans ce temps là.(cit.). Le duc de Rohan... c'est le type du père au XVII<sup>e</sup> siècle.
- (20) : la source des haines de famille... à peu près tarie... l'effet des justes dispositions que la Révolution a mises dans nos codes.

Un site discursif est un énoncé qui construit son propre extérieur inter-discursif, il connecte au moins deux segments de discours inscrits chacun dans un espace/temps différent :

(i) un segment qui présente un fait dans un espace/temps spécifié : *la famille romaine, l'histoire de la famille dans une phrase de Saint-Simon*, à partir d'un autre segment en référence spatio-temporelle contemporaine de son énonciation :

(15) La famille romaine est marquée d'un caractère très particulier qui la distingue profondément (par rapport à la famille d'un aujourd'hui).

(ii) un segment qui présente une glose interprétative de la représentation spatio-temporelle du fait la famille :

(15)... c'est le pouvoir presque illimité.. du mari sur sa femme et du père sur ses enfants.

### 3.2. Site discursif : essai de définition I

(1) Un site discursif est le produit d'une double opération énonciative comportant :

- une présentation singulière d'un fait mettant en connexion deux instances discursives différentes.
- une représentation interprétative sous forme de glose, étant entendu que la présentation d'un fait est orientée par l'intention interprétative de la glose.

(2) Un site discursif est élément d'une situation en ce sens qu'il est nécessairement configuré avec d'autres sites discursifs dans une situation donnée (ici, un discours à visée encyclopédique). La configuration des sites dépend d'une orientation générale à savoir ici le récit encyclopédique, considéré comme assemblage (montage) de segments de savoirs.

### 3.3. Site discursif : essai de définition II

(1) Un site discursif regroupe un nombre fini de traits descriptifs qui tombe sous le coup d'une détermination thématifiée sous la forme d'un syntagme : *LA FAMILLE ROMAINE* est le déterminant qui regroupe sous

le n. *LA FAMILLE ROMAINE* l'ensemble fini des traits 'POUVOIR DU MARI SUR SA FEMME', 'POUVOIR DU PERE SUR SES ENFANTS'

(2) Un site discursif est dénommable par l'occurrence d'un n. qui a pour fonction de compter-pour-un un ensemble fini de traits singuliers.

On peut dire que l'émergence d'un N constitutif d'un site discursif est le nom de ce même site.

### **3.4. Site discursif : essai de définition III**

Un site discursif se présente comme un site événementiel. Il est le lieu d'un avoir-lieu. Je m'explique. En (17), une phrase de Saint-Simon est choisie comme le lieu où se trouve toute l'histoire de la famille en ce temps-là. Le fait d'avoir élu cette phrase sera considéré comme un événement discursif. Le N. *HISTOIRE DE LA FAMILLE DANS CE TEMPS-LA* sera le nom de l'événement que l'on aura décidé de faire advenir dans un autre lieu, celui d'un discours encyclopédique qui a son tour subsumera l'ensemble des sites événementiels sous l'adresse d'*N.ENCY. FAMILLE*.

## **4. La famille, élément d'une situation ENCYCLOPÉDIE**

### **4.1. Situation encyclopédique : description**

Une situation encyclopédique se présente empiriquement comme une succession de savoirs contingents nommés comme tels. « La règle d'un savoir est toujours un critère de nomination exacte » (A. Badiou, 1988 : 362). Ainsi, si l'on considère le statut d'*ENTREE LEXICOGRAPHIQUE* du N *FAMILLE*, on peut raisonnablement affirmer, dans le cas du dictionnaire de Pierre Larousse, qu'il s'agit à la fois d'un N *NOUN*, objet d'une définition et d'un N *NAME* désignant un objet de connaissance, construit dans une situation encyclopédique (ici, *MOR. ET POLIT.*).

### **4.2. Situation encyclopédique : essai de définition I**

Cette réflexion s'inspire en partie des travaux d'Alain Badiou (1988), du moins de la lecture que j'en fais.

Une situation encyclopédique est de nature discursive. C'est un multiple de sites discursifs, c'est-à-dire, une configuration d'énoncés

singuliers de présentation orientée de faits selon l'axe d'une intentionnalité narratrice.

Dans une situation encyclopédique, les sites discursifs sont des énoncés représentant un savoir constitutif d'un fait.

#### **4.3. Situation encyclopédique : essai de définition II**

Une situation encyclopédique se conçoit comme la présentation de segments de savoirs singuliers dans les formes d'une représentation généralisante. *LA FAMILLE ROMAINE*, par exemple, est présentée à partir d'une reformulation interprétative du *DROIT ROMAIN*. Par ailleurs, les savoirs singularisés dans des sites discursifs sont généralisés sous le couvert d'un N. *ENCY.*, c'est-à-dire que le N *ENCY. FAMILLE* place l'ensemble des n. actualisés dans les sites discursifs dans une généralité encyclopédique contemporaine du moment de son énonciation.

Une situation encyclopédique en tant que représentation d'un savoir généralisé apparaît comme le produit d'une double opération discursive :

(i) une opération de discernement par laquelle est attribuée à un fait telle ou telle propriété sous forme de traits descriptifs. Cette attribution qualifiante discerne ainsi une présentation d'un fait, par défaut, c'est-à-dire par mise à l'écart d'autres présentations possibles. Ce discernement d'un fait résulte d'une décision fondée sur une interprétation orientée des savoirs convoqués.

(ii) Une opération de classement par laquelle un savoir est représenté dans les termes d'une généralité constituée par la sélection des propriétés singulières attribuées dans l'opération de discernement. C'est ainsi que, dans le discours encyclopédique Pierre Larousse, les énoncés 1, 2 et 3 ont une forme générique, à valeur de vérité donnée comme universelle, par opposition aux énoncés 11, 12, 13... etc. qui expriment des singularités contingentes.

#### **5. L'acte de dénomination dans une situation encyclopédique**

Une situation encyclopédique telle qu'elle a été présentée ci-dessus, apparaît dans ses formes discursives comme une construction orientée

par une intention de produire un savoir de portée universelle. Il s'ensuit deux remarques :

(i) une telle situation encyclopédique assigne par ailleurs à ses énoncés génériques une véridicité garante de l'entreprise encyclopédique dans sa globalité.

(ii) Une situation est placée sous la détermination d'un N ENCY. qui tout étant un élément émergeant de la situation elle-même, la désigne de l'extérieur comme constitutive d'un fait dont il sera le nom. Comme on a commencé à le dire plus haut, le N ENCY. *FAMILLE* est le déterminant encyclopédique qui subsume sous l'unité de son nom les occurrences singulières des N *LA FAMILLE*. Autrement dit, une situation encyclopédique se présente comme un multiple de savoirs dont le N ENCY. est le produit ultime.

On peut dès lors concevoir l'acte de dénomination dans une telle situation selon deux types de modalités :

(i) une modalité normative : pour recevoir le nom de *FAMILLE*, un fait social doit être de l'ordre d'une institution qui énonce *les prescriptions légales concernant l'état des familles* (27). (cf. *la force probante du livret de famille*).

(ii) Une modalité qui implique une intervention au sens défini par Badiou (*op. cit.* p. 224 sq. entre autres) : *J'appelle intervention toute procédure par laquelle un multiple* (le N *FAMILLE*, en ce qui nous concerne ici) *est reconnu comme événement*.

### **5.1. L'acte de dénomination en situation encyclopédique implique une intervention**

L'intervention ainsi conçue d'après notre lecture de Badiou, relève de deux démarches :

(i) un N ENCY. considéré comme un multiple, élément d'une situation, est reconnu comme événement.

(ii) Le N ENCY., élément d'une situation, est le nom de l'événement dont la situation est le site généralisée.

La reconnaissance d'un N dans sa fonction dénommante d'une multiplicité de faits singuliers, est un événement. L'acte de dénomination a pour effet de qualifier, au sens juridique du terme, un fait singulier. Exemple : le Parlement français vient d'attribuer aux opérations de

maintien de l'ordre en Algérie dans les années soixante, le nom de guerre d'Algérie. Il s'agit là, d'un cas exemplaire de reconnaissance d'un N. comme événement discursif dans une situation politique composée de sites discursifs subsumés sous le N *Guerre d'Algérie* ; ce N relève d'une situation juridique qui confère le statut d'ancien combattant à ceux qui ont participé à l'événement ainsi qualifié.

La reconnaissance du N. FAMILLE comme entrée de dictionnaire encyclopédique, compris dans mon analyse comme étant un multiple subsumant les occurrences *la famille* telles qu'elles sont présentées dans un récit encyclopédique daté XIX<sup>e</sup> S., est un événement discursif. À ce titre, il est le nom donné à l'ensemble des faits singuliers thématiques par les expressions définies : *la famille en Grèce, la famille romaine, les prescriptions légales concernant l'état des familles, etc.*

### 5.2. L'acte de dénomination en situation encyclopédique est normatif

Comme on l'a déjà vu, les énoncés génériques (1, 2, 3,... entre autres) ainsi d'ailleurs que les gloses incluses dans les sites discursifs sont autant d'assignations à la véridicité de ces énoncés constitutifs de l'événement dénommé famille.

Retour à la formule de Searle : X EST COMPTE COMME Y EN C., dont je propose la paraphrase suivante appliquée au N ENCY. FAMILLE :

Dans C, une situation encyclopédique spécifiée DICTIONNAIRE UNIVERSEL/P. LAROUSSE/XIX<sup>e</sup> S. ; X, les faits singuliers, énoncés soit dans une forme discursive générique soit dans une forme discursive singulière, sont comptés pour Y, le N ENCY. FAMILLE, donné comme déterminant encyclopédique qui compte-pour-un les diverses occurrences des expressions définies LES FAMILLES. Autrement dit, ce N ENCY. du fait même qu'il coiffe un récit encyclopédique, a la force probante de fixer les conditions que doit satisfaire le fait de *vivre ensemble sous un même toit et d'être issu d'un même sang.*

Pour Searle (*op. cit.* : 69 sq.), « Lorsque l'imposition d'une fonction-statut (est comptée pour Y, c'est moi qui précise), conformément à la formule, relève désormais de la politique générale, la formule acquiert un statut normatif ».

Pour ce qui concerne *l'imposition d'une fonction-statut* — à savoir ici le N ENCY. FAMILLE — à un ensemble de faits configurés dans un

récit encyclopédique, il m'apparaît au terme de cette étude de cas, que l'acte par lequel on décide d'attribuer ou non le N *FAMILLE* à tel ou tel fait singulier *relève* effectivement *d'une politique générale* de reconnaissance institutionnelle d'un fait social situé dans un espace-temps.

## 6. La langue encyclopédique

Au terme de cette étude de cas, le N *FAMILLE* dans un discours encyclopédique, il m'apparaît que les énoncés lexicographiques (N.ENTREE, N. TETE + SUITE DETERMINATIVE, COLLOCATIONS, EXEMPLES) qui construisent des objets de langue, se présentent comme une façon de ré-écrire après coup des énoncés encyclopédiques. Ces définitions qui disent la ou les significations des mots, sont en quelque sorte des lieux d'enregistrement en termes génériques, des descriptions encyclopédiques de choses ou d'état de choses afin de les convertir ou traduire en usages normés de langue. Autrement dit et d'une manière plus abrupte, avant de prédire quelle sera la signification du N, s.f. *FAMILLE*, il faudra bien savoir ce que c'est qu'UNE *FAMILLE*.

C'est en ce sens, qu'on a pu qualifier le dictionnaire d'instrument de légitimation d'une hyperlangue. En poursuivant ce propos, on ira jusqu'à dire que l'entreprise encyclopédique aboutit à définir une langue ainsi représentée comme hyperlangue, selon l'arbitraire de l'ordre alphabétique, dans sa fonction dénomminative des objets du monde, comme une *nomenclature universelle*, instituée selon les règles des discours savants. « Chaque science a son nom, chaque notion dans la science a le sien : tout ce qui est connu dans la nature est désigné, ainsi que tout ce qu'on a inventé dans les arts..., tout a un signe... La langue est un symbole de cette multitude de choses hétérogènes » (Art. encyclopédie, *ENCYCLOPEDIE* de Diderot et d'Alembert, cité dans Auroux, 1979 : 322).

## Post-scriptum

Cet essai d'analyse d'un discours encyclopédique est une entreprise qui, paradoxalement, peut paraître à la fois triviale et absconse. Tri-

viale, parce que la démarche suivie pourrait à première vue, rester dans l'ordre de l'évidence. Il est évident que tout discours est ancré par définition (cf. Benveniste) dans une situation d'énonciation, que la paraphrase encyclopédique est construite sur le mode narratif. Absconse, parce que cette analyse met en jeu les notions d'événement discursif, d'événement linguistique, d'hyperlangue, notions non encore stabilisées dans une doxa linguistique et que les notions de sites discursifs, de situation encyclopédique sont dérivées d'une réflexion philosophique sur l'événement, étrangères à une approche linguistique. Pourquoi, alors, avoir introduit de telles notions dans cette problématique d'analyse ?

La notion d'événement discursif — définie dans une optique foucauldienne, par rapport à l'inscription de ce qui est dit ou pourrait être dit dans telles circonstances, en références à telles configurations d'énoncés — est le moment interprétatif de l'analyse du discours. Dans l'aujourd'hui d'un discours encyclopédique, à savoir ici le DUL, on ne peut appeler du nom de *FAMILLE* qu'un ensemble de faits présentés par opposition à une reformulation interprétative d'autres faits réfutés en vertu d'une situation encyclopédique historiquement datée.

La notion d'événement linguistique met en jeu un sujet disposant de capacités linguistiques propres (Auroux 1998 : 113). La définition purement lexicographique du dictionnaire de langue prescrit une norme de langue réglant les emplois du N *FAMILLE* dans l'ordre syntagmatique représenté par les collocations et les exemples.

Il s'ensuit que l'expression *langue encyclopédique* est à comprendre comme instance normative des échanges langagiers dans un espace social d'inter-compréhension des sujets parlants, autrement dit comme instrumentation d'une hyperlangue. À l'horizon de cette recherche en cours, *la langue encyclopédique* pourrait être définie comme instance régulatrice de la langue empirique, en ce sens que c'est à cette instance qu'on se réfère pour certifier l'adéquation des mots avec des objets de pensée. Aussi cette contribution est-elle à prendre comme l'essai visant à poser l'acte de dénomination dans une analyse du discours aux prises avec le réel d'un discours.

### OUVRAGES CITES

- Auroux S. 1979, *La sémiotique des encyclopédistes*, Paris, Payot.  
— — — — 1998, *La raison, le langage et les normes*, Paris, P.U.F
- Badiou A., 1988, *L'être et l'événement*, Paris, éd. du Seuil.
- Collinot A. 2001, art. archéologique (analyse) dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, s/dir. P. Charaudeau et D. Maingueneau, à paraître aux éd. Du Seuil.
- Collinot A. et Mazière F. 1997, *Un prêt-à-parler : le dictionnaire*, Paris, P.U.F
- Guilhaumou J. 2001, art. événement discursif, événement linguistique dans *Dictionnaire d'analyse du discours*, s/dir. P. Charaudeau et D. Maingueneau, à paraître aux éd. Du Seuil.
- Kaufmann L. 1999, revue *CRITIQUE* 630, Paris, éd. de Minuit
- Lecourt D. dir. 1999, *Dictionnaire d'histoire et philosophie des sciences*. Paris. P.U.F.
- Searle J. R. 1998 pour la trad. frse. (1995), *La construction de la réalité sociale*, Paris, Gallimard.

## ANNEXE

Liste des occurrences du syntagme LA FAMILLE  
dans la partie **encyc.- Mor. et polit. (art. FAMILLE, DUL)**

- 1 Au sein de toutes les sociétés on trouve toujours **la famille** : c'est la première assise de l'édifice social.
- 2 **la famille** doit donc être envisagée tout à la fois comme étant d'ordre naturel, d'ordre social et d'ordre politique.
- 3 **la famille** dérive d'un principe naturel, général et nécessaire : la conservation des espèces.
- 4 L'instinct parle même moins haut au cœur de l'homme que chez les êtres inférieurs de la création : les animaux n'abandonnent jamais leurs petits (...) et le dévouement (...) ne s'arrête pas à **leur famille naturelle**.
- 5 De nos jours encore, au dire de voyageurs dans la Polynésie **la famille** n'existe que de nom ; entre les parents et les enfants il ne se crée aucun lien solide et durable.
- 6 on l'a remarqué cent fois, en dehors de la civilisation, l'homme est en-dessous de la brute, et si le développement graduel des sentiments de sociabilité ne venait à suppléer l'insuffisance de l'instinct naturel, **la famille humaine** serait de toutes **les familles animales**, la plus exposée aux mauvaises chances de la fortune et du hasard.
- 7 Le sauvage a-t-il **une famille** ? Assurément non : il n'en connaît ni les charges ni les devoirs.
- 8 **La famille**, telle que nous la comprenons aujourd'hui, était-elle connue des peuples primitifs ? Pas davantage. (...) Rien ne ressemble moins à **la famille** que la tribu. (...) Là, nous voyons partout le père et l'enfant, mais la mère n'apparaît nulle part, et, sans la mère, **la famille** n'existe pas.
- 9 Sur la foi d'une hallucination, Abraham sacrifie son fils unique sans sourciller. Voilà l'idée qu'il se fait de **la famille** et ses droits.
- 10 Tout **chef de groupe, famille**, ou tribu subissait la loi du chef de l'État, mais il restait souverain absolu dans son domaine, et telle a été, pendant plus de quarante siècles, la situation générale de l'humanité. Comment **la famille** aurait-elle pu se constituer dans de pareilles conditions ?
- 11 Si nous étudions **la famille** dans la Grèce antique, la femme nous apparaît comme la compagne et l'égale de l'homme ; elle est libre dans sa maison ainsi qu'au-dehors, et, à cet égard même, mieux traitée dans ces temps barbares qu'elle ne le sera plus tard aux beaux jours de la civilisation grecque.

- 12 Sur la constitution de **la famille** au temps de Platon, sur les mœurs domestiques de cette époque, nous avons plus de lumières.
- 13 (...) le père n'avait plus la faculté légale de vendre, de tuer ni d'exposer ses enfants (...) il lui était permis seulement de les renoncer. Cet acte de renonciation retranchait l'enfant de **la famille**, brisait tous ses liens avec lui et ses parents et le privait de leur héritage.
- 14 Voilà le droit qui aurait pu être plus rigoureux assurément, vu l'époque : en fait, la condition de **la mère de famille**, dans ces temps si beaux à d'autres égards, s'était singulièrement aggravée.
- 15 **La famille romaine** est marquée d'un caractère très particulier qui la distingue profondément : c'est le pouvoir, presque illimité à l'origine, du mari sur sa femme et du père sur ses enfants. Il faut exposer sommairement le droit romain dans ses dispositions premières et dans ses modifications successives relativement aux rapports du mari et du père avec sa famille.
- 16 Il ne sera pas exact d'attribuer à l'influence du christianisme les dernières modifications qui rapprochèrent le droit romain de la nature (...) le christianisme ne paraît pas avoir débuté par exercer dans le monde du droit une influence favorable à **la famille** (...) l'Église ne faisait pas grande différence entre le mariage et le concubinat (...) (elle) regardait le mariage comme un état indigne, un peu moins peut-être que le concubinat, mais pas beaucoup moins ; la virginité était le seul état digne du chrétien.
- 17 Passons sans transition au siècle si vivant de Louis XIV. Nous trouvons dans une phrase de Saint-Simon toute **l'histoire de la famille** dans ce temps-là. « Le duc de Rohan ne comptait ses filles pour rien et ses cadets pour peu de choses (...) »
- 18 Quand on connaît **ces vices de la famille**, sous l'ancien régime, vices qui avaient pour effet de remplir les couvents et les paroisses de prêtres et de nonnes involontaires, on ne s'étonne plus des mauvaises mœurs si communes autrefois parmi les nonnes et le haut clergé.
- 19 C'est ainsi que le relâchement des mœurs privées et domestiques avait pour résultat définitif de gâter les mœurs publiques. L'opinion qui regarde **la famille** comme la pierre angulaire de la société peut trouver dans l'histoire de cette époque une confirmation malheureusement trop évidente.
- 20 La source des jalousies, **des haines de famille** (...) a été à peu près tarie ; et tout cela a été l'effet des justes dispositions que la Révolution a mises dans nos codes et qu'elle seule pouvait y mettre.
- 21 On peut disputer plus ou moins **des prérogatives du père de famille** et de ses obligations ; mais le principe ne varie pas. Le père est le tuteur naturel de ses enfants

- 22 Dans certaines classes de la société, il est de bon ton, nous le savons, de crier contre cette tyrannie légale qui ne permet plus d'accumuler toutes les successions sur la tête de **l'aîné de la famille**.
- 23 (...) il faut dire en quoi consistent **les obligations du père de famille** et comment, pour le contraindre à les remplir, l'État peut procéder par voie de coercition.
- 24 Le père peut-il se croire quitte envers ses enfants lorsqu'il a pourvu à leurs besoins matériels jusqu'à l'âge où ils peuvent se passer de son aide et de sa protection ? Non, les animaux en font autant, et **les devoirs du père de famille** sont plus étendus.
- 25 (...) les partisans du despotisme paternel n'en font qu'un devoir de conscience dont **le père de famille** ne serait comptable qu'à Dieu. Contrairement à cette opinion, nous soutenons, nous, que la loi de nature doit être corroborée ici par une sanction légale et positive.
- 26 En quittant le foyer domestique, les enfants entreront un jour dans **cette grande famille qui s'appelle la patrie**, et, au nom de celle-ci, la société a le droit d'exiger qu'on lui fournisse des hommes et non des brutes.
- 27 Les prescriptions légales concernant **l'état des familles** sont nombreuses et bien ordonnées mais elles resteraient vaines si une saine et forte éducation n'en resserrait les liens.
- 28 Nous entendons souvent, ce propos de moralistes chagrins se plaindre que la société se désagrège, que **l'esprit de famille** disparaît (... que l'homme) tend de plus en plus à se soustraire aux douces, mais lourdes charges qu'impose **la création d'une famille**. À ce tableau assombri, les pessimistes opposent ce qu'ils appellent le bon vieux temps, où, dans **les familles de distinction** surtout se maintenaient une tradition et une solidarité d'honneur dont elles étaient justement fières. Nous avons vu plus haut ce qu'il faut penser de **l'état des familles** avant notre glorieuse Révolution.
- 29 et nous croyons fermement qu'un gouvernement vraiment démocratique trouvera dans l'avenir des moyens qui (...) les (les parents) dirigeront et les aideront à moraliser de plus en plus leurs enfants. Par là, **les familles** deviendront plus unies, plus heureuses et l'État, qui n'est que **l'ensemble des familles**, pourra développer rapidement toutes ses énergies matérielles et morales sans avoir à craindre les folles entreprises des ambitieux ni les révoltes d'un peuple irrité par la misère.